



AVIS DE PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

ACTIVITES PRINCIPALES : LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT COLLECTIF

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs oui non

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

"TOULON HABITAT MEDITERRANEE"

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON

Service des Marchés, à l'attention de M. le Directeur Général de l'OPH

"Le Saint Matthieu" - Avenue Franklin Roosevelt – BP 1309 - 83076 TOULON CEDEX

Tél. : 04.94.03.85.74 - Télécopieur : 04.94.42.43.97 – e-mail : marches@thmed.com

OBJET DU MARCHE

Remplacement des blocs de boîtes aux lettres, des tableaux d'affichage et des corbeilles dans les groupes

BELLEVUE TOULON – MISSIESSY – BARTHELEMY – VISITATION – CHARLES PONCY – CHEVALIER PAUL – LE TITIEN – CASTIE 288 – GASQUET – BELLEVUE FREJUS – PIE BERTAGNA – CASTELLI – LACEPEDE – GIRARDIN 59 & 67 – LA GARONNETTE – GERBERAS VILLAS – RUE LAUGIER

TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX : Exécution : 45

Lieu d'exécution : Toulon, Ollioules, Fréjus, Les Issambres

L'avis concerne un marché public

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Pas de variante. Pas options.

Délai d'exécution : 4 mois.

Date prévisionnelle de début des travaux : avril 2010

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Cautionnement et garanties exigées

Constitution d'une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, d'une caution personnelle et solidaire exigée avant mandatement de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Modalités de financement des travaux : compte investissement THM 615

Paiements par acomptes et un solde - Délai global de paiement : 35 jours (mandat administratif) – Prix révisable

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché

Le marché sera attribué, soit à un prestataire unique, soit à un groupement de prestataires solidaires ou conjoints.

La même entreprise ne peut pas présenter, plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Autres conditions particulières

Le règlement de la Consultation (R.C.) qui fixe les conditions de constitution des dossiers, le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et l'ensemble des pièces constitutives du marché seront expédiés gratuitement, à chaque candidat, à compter du **vendredi 26 février 2010**, ou remis au siège de l'Office, tous les jours ouvrables de **9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 15**. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire l'euro.

La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 17 mars 2010 à 16h 15

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- *Situation juridique – Références requises*

Une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics, documents dûment datés et signés (ou l'imprimé DC5) :

- Que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux art 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2^{ème} alinéa de l'art 421-5, par l'art 433-1, par le 2^{ème} alinéa de l'art 434-9, par les art 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'art 441-8, par l'art 441-9 et par l'art 450-1 du code pénal, ainsi qu'à l'art 1741 du code général des impôts et d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne.

- Que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail,

- Que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire au sens de l'art L.620-1 du code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du même code, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou à procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

- Que le candidat a souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou d'avoir acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date (copies certifiées conformes aux originaux, par le candidat, des attestations fiscales et sociales ou de l'état annuel (DC 7) des certificats),

- Que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L.5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Le(s) document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la personne (ou des personnes) habilitée(s) pour engager le candidat devra (ont) être fourni(s) à l'appui de la candidature.

- Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices.

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- Renseignements relatifs aux moyens humains du candidat, description des effectifs moyens et annuels et importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

- Renseignements relatifs aux moyens matériels du candidat indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation de travaux de même nature,

- Références du candidat en matière de prestations similaires à celles objet du marché, liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment la nature et la description des travaux, le montant, la date et le destinataire public ou privé,

- Indication des qualifications professionnelles et/ou des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de travaux de même nature que ceux du marché,

- Certificats de bonne exécution (attestations du ou des destinataires) en matière de travaux similaires à ceux du marché.

- En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points.

Valeur technique	12
Prix	8

PROCEDURES

- **Type de procédure : PROCEDURE ADAPTEE**

CONDITIONS DE DELAI

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis **au service Marchés** contre récépissé, au plus tard **le 17 mars 2010 à 16 heures 15**, terme de rigueur.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : BAL/DIVGR

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine – BP 40510 – 83041 Toulon cedex 9

Téléphone : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89

e-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Organe chargée des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Toulon

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Toulon ou Service des Marchés de THM (cf. coordonnées ci-dessus)

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le vendredi 26 février 2010